

Môn Phái Minh Long

Réf: FM 012019

Le 11 Mai 2019

Maître Frédéric MARION
Représentant International MINH LONG

**Aux Présidents des Clubs Minh Long,
Enseignants,
Pratiquants**

Objet: Fondements de l'école MINH LONG

Chers bénévoles, chers pratiquants, chers dirigeants, chers enseignants, chers experts, chers maîtres, chers disciples, chers frères d'armes,

Que de mots pour :

Dire simplement que j'ai l'honneur d'être le Successeur de Maître Tran Minh Long et de mon père « Hoang Minh Duc » - Louis MARION.

Dire simplement que c'est pour moi, une grande fierté de représenter autant de Clubs, de Nations, d'Hommes et de Femmes.

Dire simplement que je ne peux que vous remercier et vous exprimer ma gratitude pour tout ce que vous avez fait depuis tant d'années.

Dire simplement que notre école fait partie des quatre premières grandes écoles d'arts martiaux Vietnamiens à travers le monde. C'est ensemble que nous y sommes parvenus. C'est ensemble que L'école Minh Long est aujourd'hui présente dans 11 Pays y compris au Vietnam.

Dire simplement que l'école Minh Long est devenue une grande famille, notre grande famille, « La Grande Famille MINH LONG ». Je ne peux que vous vous remercier et vous témoigner toute ma gratitude. J'ai le privilège et la chance de partager avec vous une même passion depuis tant d'années.



Môn Phái Minh Long

J'aimerais par ces quelques mots, remercier notre équipe dirigeante de MINH LONG FRANCE et tout particulièrement notre Président, Olivier GRASON et notre Secrétaire, Sébastien COUDERT. Ils ont fournis depuis plusieurs années un travail colossal pour structurer et organiser l'association MINH LONG FRANCE telle qu'elle est aujourd'hui.

Peu de personnes bénévoles donnent autant de leurs temps pour les autres. Ils ont su mettre en place un comité directeur où tous les membres se sentent investis. C'est une grande réussite, nous n'avons rien à envier aux grandes Fédérations Nationales qui ont des moyens financiers démesurés à côté des nôtres. Chacun d'entre vous a contribué à cette réussite.

Cette saison a été difficile. Ma santé, ne m'a pas permis de mener à bien mes obligations. Je ne pensais pas qu'un retour soit possible. De BOULOGNE à PARIS, de PARIS à PORT-VENDRES, de toutes les régions de France, vous m'avez aidé à surmonter mes difficultés. Je tiens à vous remercier du fond du cœur.

Parler de sa famille est délicat. J'ai une chance unique que peu de personne ont dans leur vie. Ma femme, mes enfants, leur partenaire de vie et ma petite fille Maïly. Tous pratiquent et enseignent. Ils m'ont suivi dans cette passion pour les arts martiaux vietnamiens. Ils ont joué un rôle essentiel pour m'aider à surmonter mes difficultés.

Comment ne pas être fier des Anciens, des Hauts gradés, des Experts et Maîtres de notre école qui ont su être présents et faire en sorte que mon absence ne se ressente pas. Vous êtes si nombreux qu'il est difficile de vous nommer tous.

C'est là, que l'on peut clamer haut et fort, que l'école Minh Long est une belle et grande famille.

La saison prochaine sera pour nous un renouveau et un nouvel élan. Les projets vont redonner le dynamisme et surtout le plaisir de pratiquer, d'échanger, de partager ensemble notre passion.

Depuis des années, c'est notre force. Cet état d'esprit qui fait la différence avec d'autres disciplines. L'école MINH LONG est notre ÉCOLE, les clubs Minh Long en sont les poumons.

« RESPECT, PARTAGE, AMITIE » « L'ESPRIT MINH LONG, TOUJOURS DE L'AVANT »

Vous avez été exemplaire, je terminerais ce courrier par un mot : Tout simplement « Merci »

Maître Frédéric MARION
Représentant International MINH LONG



Pièces jointes :

- Nominations de Frédéric MARION
- Documents INPI



NOMINATION

ART 1.

Monsieur Marion Frédéric est nommé Responsable Technique de l'école du Maître Tran Minh Long, il a tous pouvoirs pour développer notre style en France ou à l'étranger.

ART 2.

Monsieur Marion Frédéric est nommé Expert de l'école Minh Long.

ART 3.

Monsieur Marion Frédéric s'est vu décerné la ceinture rouge bordée de jaune représentant son titre d'Expert au seing de notre école.

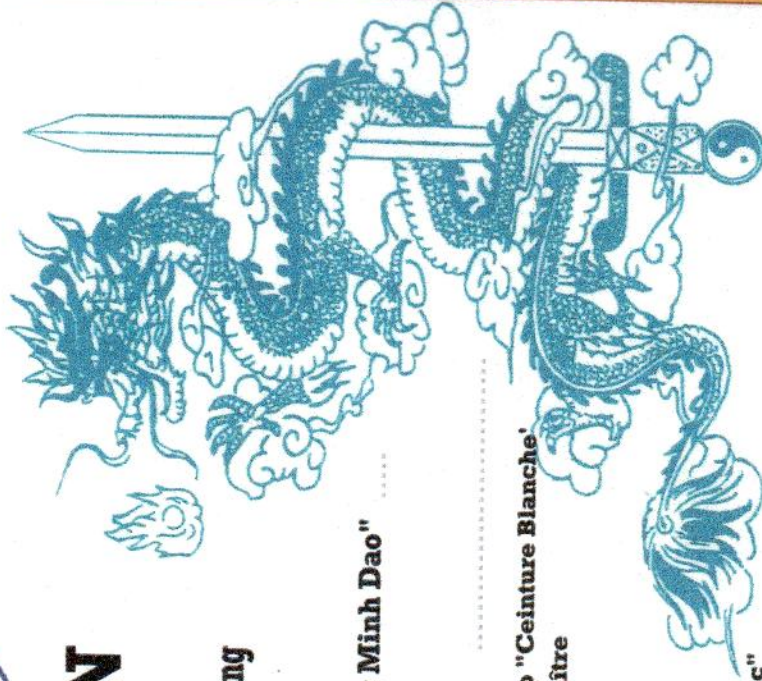
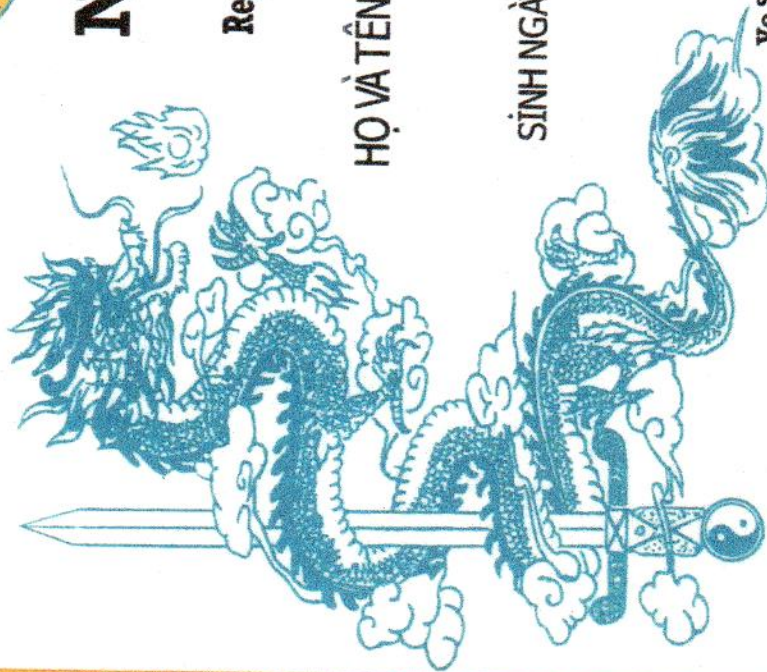


**FAIT A DESVRES
LE 22.02.1997**

VÕ CỔ TRUYỀN VIỆT NAM



MINH LONG TÂY SƠN VÕ ĐẠO



NOMINATION

Représentant Officiel de l'Ecole Minh Long

HỌ VÀ TÊN : Frédéric Antoine Marion "Hoang Minh Dao"

SINH NGÀY: 18/01/1963 CẤP ĐAI: 18ème Cap "Ceinture Blanche"
Vo Su : Maître

THIÊN MÔN

Vo Su : Maître Louis Marion "Hoang Minh Duc"

NGÀY : 02 DÉCEMBRE 2013

MAITRE MARION LOUIS
VŨ-DANH HOANG-MINH DUC

Président de la Fédération Française des Arts Martiaux Vietnamiens
THIEN MON et successeur de l'Ecole MINH LONG

SỐ : 001-12.2013/RRMIL

VÕ CỔ TRUYỀN VIỆT NAM



MINH LONG TÂY SƠN VÕ ĐẠO



NOMINATION

Maître Louis Marion « Hoang Minh Duc », nomme officiellement
Frédéric Marion « Hoang Minh Dao » en tant que :
« Maître Dirigeant de l'école Minh Long »

Par cette décision :

Je désigne mon fils Frédéric

« Successeur de l'Ecole Minh Long » et m'engage à le soutenir dans sa mission.

Je lui transmets le flambeau afin qu'il perpétue nos traditions.

Il sera le Garant des Valeurs Morales et Techniques de notre école.

Il aura pour mission d'Organiser et de promouvoir la pratique de l'école
Minh Long à travers le monde

THIÊN MÔN

Vo Su : Maître Louis Marion "Hoang Minh Duc"

MAITRE MARION LOUIS

VO-DANH HOANG-MINH DUC

*Président de la Fédération Européenne
des Arts Martiaux Vietnamiens*

THIEN MON et successeur de l'Ecole MINH LONG

NGÀY : le 18 Décembre 2013

SỐ : 001-12.2013/NRIML

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Page 1/2

Vos références pour ce dossier :

MA 482-1 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

17 / 4332509

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT **26/01/2017**
à 92 INPI - Postal

**1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

Minh Long
M. Marion Frédéric
rue de Verdun
86100 CHATELLERAULT
France

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms
ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

M. Marion Frédéric
1 place Lamartine
62126 Wimille
France

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)

Minh Long

5 PRODUITS ET SERVICES

Éducation ; formation ; activités
sportives et culturelles ;

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

6 CLASSE(S)

41

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs

- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRANSCRIPTION,
TRANSLITTÉRATION)

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE
RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale :

N° national :

Vos références pour ce dossier :

Réservé à l'INPI	
17 / 4332509	
N° NATIONAL (à rappeler dans toute correspondance)	
DATE ET LIEU DE DÉPÔT	26/01/2017 à 92 INPI - Postal

MA 482-2 DEM/01-2014

9 <input type="checkbox"/> MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION - Date d'agrément de l'organisme certificateur : <input type="text"/>	10 <input type="checkbox"/> PRIORITÉ REVENDIQUÉE Pays, date et n° de dépôt :
---	---

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec le(s)quel(s) des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

Nouvelle-Calédonie Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.

	12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE (nom et qualité du signataire) Marion Frédéric Représentant officiel internatio
--	---

AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages « suite », l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires.
- La justification du paiement des redevances.
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI.
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage.
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièce à fournir en 10 exemplaires).